

**Bruxelles, le 9 janvier 2026
(OR. en)**

16794/25

**SOC 844
EMPL 551**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour l'Italie

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation
des travailleurs pour l'Italie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union¹, et notamment ses articles 23 et 24,

¹ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 23 septembre 2024², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2024 au 24 septembre 2026.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Daniele LUNETTA.
- (3) Le gouvernement de l'Italie a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² DÉCISION DU CONSEIL du 23 septembre 2024 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C, C/2024/5865, 27.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/5865/oj>).

Article premier

M. Massimo TEMUSSI est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M. Daniele LUNETTA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2026.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente
